

MISSION
ACCOMPAGNEMENT
RGPD

CONSEIL
JURIDIQUE



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière juridique et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie des sociétés.



MISSION ACCOMPAGNEMENT **RGPD**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- Qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- Ou que son activité cible directement des résidents européens.

Si votre entreprise remplit ces conditions, vous devez vous mettre en conformité avec cette réglementation sous peine de très lourdes sanctions. —

NOTRE MISSION

- Collecte des informations concernant votre entreprise —
- Collecte des informations concernant les traitements de données personnelles —
- Analyse des conséquences juridiques de votre statut, du nombre d'employés, etc. —
- Vérification de l'existence éventuelle de dispositions spécifiques dans le droit positif, ou de référentiels et codes de conformité sectoriels —
- Analyse permettant de déduire les obligations juridiques, techniques et organisationnelles, ainsi que les mesures facultatives conseillées —
- Compte-rendu de l'analyse de la situation —
- Présentation des obligations et du niveau général de conformité ou de non-conformité —
- Plan d'action de mise en conformité —
- Proposition d'autres missions d'accompagnement —